



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4017

Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la ville de Lyon au profit de l'association St' Art Up pour les locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9e - EI 09 038

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4017 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ST'ART UP POUR LES LOCAUX SITUES 5 PLACE HENRI BARBUSSE A LYON 9E - EI 09 038 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 5 place Henri Barbusse à Lyon 9^e, relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 09 038. Ce bâtiment est occupé au rez-de-chaussée par la Mairie annexe de Saint Rambert. Les locaux du 1^{er} étage sont à usage associatif et ceux du second étage à usage de stockage.

Ancienne demeure royale et bourgeoise, puis Mairie de Saint Rambert avec appartement du gardien, cette bâtisse reste aujourd'hui un bâtiment municipal occupé par la Mairie annexe de Saint Rambert et par l'espace d'exposition « L'attrape couleurs » qui recouvre deux salles d'exposition en rez-de-chaussée (gérées par la Mairie du 9^e) et un étage ainsi que des combles (gérés par la Direction des affaires culturelles).

Ces locaux sont mis à disposition depuis janvier 2001 au profit de l'association St'art Up, qui assure une permanence artistique dans ce lieu-dit « L'attrape couleurs ». Lieu de ressource, de croisement et d'échange, « L'attrape-couleurs » accueille en plus d'une programmation soutenue de 5 à 6 expositions par an (avec une moyenne de 1 300 visiteurs par an et une moyenne de 300 personnes pour chaque vernissage), une résidence d'artiste et propose des événements plus ponctuels comme des conférences, des lectures et des performances. La résidence d'artiste a comme vocation les recherches artistiques pures ou des projets spécifiques liés aux expositions.

« L'Attrape couleurs » participe activement aux manifestations artistiques de la ville : Biennale d'art contemporain, extra des Nuits sonores, Tout l'monde dehors, Fête des Lumières...

De plus, « L'attrape-couleurs », unique centre d'art du 9^e arrondissement, contribue à promouvoir une dynamique culturelle locale. L'association tisse en effet des liens forts avec les structures sociales, scolaires du quartier et propose gratuitement au public des visites-ateliers durant les temps d'exposition.

Par une délibération séparée, il vous est soumis, dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Lyon, une convention d'objectifs concernant cette association.

Souhaitant prolonger son soutien à l'association St'Art up dont l'intérêt culturel est démontré, il vous est proposé d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée de six mois à compter du 30 juin 2018, tacitement reconductible une fois.

Pour votre information, la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est évaluée à 16 110 € (indice INSEE – 2^e trimestre 2017, soit 109.89). De plus, la Ville de Lyon prend en charge les dépenses de fluides et énergies (abonnements, contrats ou consommations) dans la limite d'un forfait annuel de 1 800 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association St'Art/up – « L'Attrape-couleurs », concernant la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9^e pour une durée de 6 mois, tacitement reconductible 1 fois, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY